Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_33-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 22 mai 2026**
Convoquée le 18 mai 2026

Délibération n°2026 – 33 – Désignation du délégué de la Commune à l'association Port d'Intérêt Patrimonial

Le 22 Mai 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Présents :, BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, MAZE Didier, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, PERSECHINO Jacqueline, VALLERY-MASSON Corinne, VILLAC Michel.

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline PERSECHINO

Le Maire expose ce qui suit :

En 2016, le conseil municipal a décidé l'adhésion de la Commune à l'Association « Port d'intérêt patrimonial ». Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que le label « Port d'intérêt patrimonial » élaboré et proposé conjointement par l'Observatoire du Patrimoine Maritime de l'Université de Bretagne Occidentale et par le réseau Port d'intérêt Patrimonial, créé par les maires du littoral, est conçu pour être d'emblée un label de portée nationale. Son objectif est d'encourager la réalisation de projets d'urbanisme portuaire développés sur la base de la charte (signée par la commune le 4 juillet 2013) spécifiques aux espaces portuaires disposant d'héritages maritimes historiques.
Cette charte actée par les communes du réseau « Port d'intérêt Patrimonial » engage les communes littorales signataires à inscrire dans leur projet la conservation, la protection ou la modification raisonnée de leurs bâtis historiques à caractère maritime. Ceci dans un objectif de valorisation de l'ensemble bâti et paysager des sites portuaires de la commune.

Il s'agit dans la présente délibération de désigner le délégué de la Commune à l'association Port d'Intérêt Patrimonial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de désigner Frédéric CLAVEL comme délégué de la Commune à l'association Port d'Intérêt Patrimonial.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 22 mai 2026

Le secrétaire de séance

Thierry LEDAGUENEL
Maire

Jacqueline PERSECHINO
2eme adjointe